



## Les prestations proposées par Jiminyconseil

### - Le conseil patrimonial -

Le conseil patrimonial prend la forme d'une consultation écrite qui identifie les mesures permettant d'optimiser la détention du patrimoine de la personne vulnérable et/ou de sa famille en fonction des spécificités de leur situation et de leurs objectifs.  
Le conseil patrimonial fait l'objet d'un devis d'honoraires.

Trois étapes sont nécessaires

- 1 - L'entretien de recueil des éléments
- 2 - La constitution et la rédaction de la consultation
  - L'Inventaire du patrimoine et des ressources
  - L'analyse de la situation intégrant les contraintes et les objectifs
  - La préconisation en vue de l'optimisation du patrimoine
  - La détermination du patrimoine "cible"
- 3 - L'entretien d'explication et de synthèse
  - La présentation et les échanges autour de l'analyse et des préconisations
  - La définition du "plan d'action patrimonial" pour la mise en oeuvre des solutions retenues

### - Le conseil en investissements -

Le conseil en investissement a pour objectif d'adapter les investissements aux objectifs et au projet de vie de la personne vulnérable et de sa famille.

Il prend deux formes différentes

- 1 - La mission d'audit (honoraires sur devis)
  - Audit des investissements actuels
  - Propositions écrites d'optimisation du patrimoine du point de vue des investissements
- 2 - La mission de courtage (commission à la charge des établissements)
  - Placements financiers (Epargne-Handicap, Assurance vie ...)
  - Investissements immobiliers (investissement en Location Meublée Non Professionnel en résidence étudiante, en établissement médicalisé, dans le cadre de la Loi Pinel...).
  - Diversification patrimoniale, prestations obsèques
  - Recherche et sélection des produits adaptés
  - Mise en oeuvre des investissements
  - Suivi des placements financiers réalisés
  - Veille concurrentielle, juridique et fiscale

SARL Jiminy conseil au capital de 7 500 € - RCS Annecy B 443 447 289

Siège social : 55 Rue de la République – Téléphone : 04 91 31 92 39

E-mail : [accueil@jiminyconseil.com](mailto:accueil@jiminyconseil.com) - Site internet : [www.jiminyconseil.com](http://www.jiminyconseil.com)

Enregistré à l'ORIAS sous le n° 07 002 273 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) en qualité de :

Courtier en Assurance. Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement positionné en catégorie de Mandataire Non Exclusif et Mandataire d'Intermédiaire.  
Conseiller en Investissements Financiers adhérent de la Chambre des Indépendants du Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (numéro A115600).  
Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, carte professionnelle n° T 1424/74 délivrée par la Préfecture d'Annecy.

Garantie financière de MMA-COVEA RISKS 19-21 Allée de l'Europe 92616 CLICHY Cedex - Compte Séquestre n° 262 1349 0001.

## - *L'assistance patrimoniale* -

Jiminyconseil peut vous accompagner de façon ponctuelle ou régulière grâce à l'assistance patrimoniale qui regroupe les prestations suivantes :

- La mise en oeuvre du plan d'action patrimonial
  - Accompagnement dans la mise en oeuvre des solutions validées lors d'une consultation patrimoniale, en partenariat avec vos autres interlocuteurs
  - Suivi de la réalisation des objectifs patrimoniaux
- L'accompagnement fiscal et social
  - Déclaration et calcul de l'Impôt sur les revenus
  - Déclaration et calcul de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune
  - Compte rendu de gestion annuel
  - Requêtes à destination du juge des tutelles
- L'accompagnement patrimonial
  - Suivi de l'ensemble des investissements
  - Consolidation des actifs financiers
  - Veille juridique fiscale
- La rédaction du testament
  - Recueil des éléments
  - Elaboration d'un projet
- Le mandat de protection future
  - Elaboration d'un projet de mandat
  - Echanges avec le notaire pour validation et mise en oeuvre
  - Intervention possible en tant que mandataire ou en assistance du mandataire
- La médiation patrimoniale
  - Arbitrage amiable de conflits familiaux liés au patrimoine
  - Règlement de litiges avec l'administration fiscale
- L'assistance successorale
  - Règlement des contrats d'assurance vie
  - Exécution des testaments
  - Accompagnement des héritiers
- L'accompagnement SCI
  - Aide à l'organisation de l'assemblée générale annuelle
  - Participation à l'assemblée générale
  - Elaboration du compte-rendu

L'assistance patrimoniale fait l'objet d'un devis d'honoraire

SARL Jiminy conseil au capital de 7 500 € - RCS Annecy B 443 447 289

**Siège social : 55 Rue de la République – Téléphone : 04 91 31 92 39**

**E-mail : [accueil@jiminyconseil.com](mailto:accueil@jiminyconseil.com) - Site internet : [www.jiminyconseil.com](http://www.jiminyconseil.com)**

Enregistré à l'ORIAS sous le n° 07 002 273 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) en qualité de :

Courtier en Assurance. Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement positionné en catégorie de Mandataire Non Exclusif et Mandataire d'Intermédiaire. Conseiller en Investissements Financiers adhérent de la Chambre des Indépendants du Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (numéro A115600).

Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, carte professionnelle n° T 1424/74 délivrée par la Préfecture d'Annecy.

Garantie financière de MMA-COVEA RISKS 19-21 Allée de l'Europe 92616 CLICHY Cedex - Compte Séquestre n° 262 1349 0001.